



Délibération n°36/CT/2024 du 27/03/2024 portant fixation du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la commune de Tumaraa

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004, modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007, modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005, modifiée, portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008, modifié, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU** l'arrêté n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012, modifié, fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- VU** l'arrêté n°1117 DIPAC du 5 juillet 2012, modifié, fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU** l'arrêté n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012, modifié, fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- VU** l'arrêté n°1119 DIPAC du 5 juillet 2012, modifié, fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- VU** la délibération n°35/CT/2024 du 27 mars 2024 portant création de trois emplois permanents d'agent technique à temps complet ;
- VU** la délibération n°34/CT/2024 du 27 mars 2024 portant création d'un emploi permanent de responsable de gestion budgétaire et financière à temps complet ;
- VU** la délibération n°145/CT/2023 du 8 décembre 2023 portant création d'un emploi permanent de chef de la police municipale à temps complet ;
- VU** la délibération n°124/CT/2023 du 19 octobre 2023 portant création d'un emploi permanent de cuisinier à temps complet ;
- VU** la délibération n°122/CT/2023 du 19 octobre 2023 portant création d'emplois permanents à temps complet ;
- VU** la délibération n°83/CT/2023 du 14 août 2023 portant création de quatre emplois permanents d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet ;
- VU** l'arrêté n°09/CT/2024 du 18 janvier 2024 portant nomination, par voie de recrutement direct, de monsieur TIHOTI Sylvain, Teanini en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine de la restauration scolaire ;
- VU** l'arrêté n°92/CT/2023 du 13 novembre 2023 portant nomination, par voie d'avancement de grade, de monsieur TERITETOOFA Fabien par avancement au grade d'agent qualifié en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent qualifié de la spécialité technique ;

RF
HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
987-200015097-20240327-DEL_2024_36-DE

- VU** l'arrêté n°91/CT/2023 du 13 novembre 2023 portant nomination, par voie d'avancement de grade, de monsieur TERITETOOFA Oliver, Mahine en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent principal de la spécialité technique ;
- VU** l'arrêté n°90/CT/2023 du 13 novembre 2023 portant nomination, par voie d'avancement de grade, de madame TETUARO A Katiuscia, Vaihere, en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent qualifié de la spécialité administrative ;
- VU** l'arrêté n°89/CT/2023 du 13 novembre 2023 portant nomination, par voie d'avancement de grade, de monsieur TAIORO Luciano en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent qualifié de la spécialité technique ;
- VU** l'arrêté n°88/CT/2023 du 13 novembre 2023 portant nomination, par voie d'avancement de grade, de monsieur HAAPA Alexandre en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent qualifié de la spécialité technique ;
- VU** l'arrêté n°87/CT/2023 du 10 novembre 2023 portant nomination, par voie de détachement de courte durée pour stage, de monsieur TSIONG TSING Thierry en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « application » (C), au grade d'adjoint de la spécialité technique ;
- VU** l'arrêté n°81/CT/2023 du 23 octobre 2023 portant exclusion définitive du service de monsieur HAAPII Gaston, fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment ;
- VU** l'arrêté n°79/CT/2023 du 11 octobre 2023 portant nomination, par voie de recrutement direct, de madame RUPEA épouse PUNAA Jenny en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment ;
- VU** l'arrêté n°78/CT/2023 du 11 octobre 2023 portant nomination, par voie de recrutement direct, de madame HAAPA Véronique en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment ;
- VU** l'arrêté n°77/CT/2023 du 11 octobre 2023 portant nomination, par voie de recrutement direct, de madame TUPUAIORO Arlène, Tahiatuaitu en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment ;
- VU** l'arrêté n°76/CT/2023 du 11 octobre 2023 portant nomination, par voie de recrutement direct, de madame AH SCHA Estelle Pahinaiki en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment ;

Considérant que par délibération n°35/CT/2024 du 27 mars 2024, ont été créés trois emplois permanents d'agent technique à temps complet ;

Considérant que par délibération n°34/CT/2024 du 27 mars 2024, a été créé un emploi permanent de responsable de gestion budgétaire et financière à temps complet ;

Considérant que par délibération n°145/CT/2023 du 8 décembre 2023, a été créé un emploi permanent de chef de la police municipale à temps complet ;

Considérant que par délibération n°124/CT/2023 du 19 octobre 2023, a été créé un emploi permanent de cuisinier à temps complet ;

Considérant que par délibération n°122/CT/2023 du 19 octobre 2023, ont été créés des emplois permanents à temps complet ;

Considérant que par délibération n°83/CT/2023 du 14 août 2023, ont été créés quatre emplois permanents d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet ;

Considérant que monsieur TIHOTI Sylvain, Teanini, a, par arrêté n°9/CT/2024 du 18 janvier 2024, été nommé, par voie de recrutement direct, en qualité de fonctionnaire stagiaire « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine de la restauration scolaire, sur l'emploi de cuisinier à temps complet ;



Considérant que monsieur TERIITETOOFA Fabien, a, par arrêté n°92/CT/2023 du 13 novembre 2023, été nommé, par voie d'avancement de grade, en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent principal de la spécialité technique, sur un emploi d'ouvrier de maintenance des bâtiments ;

Considérant que monsieur TAIORE Luciano, a, par arrêté n°89/CT/2023 du 13 novembre 2023, été nommé, par voie d'avancement de grade, en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent principal de la spécialité technique, sur un emploi d'ouvrier de maintenance des bâtiments ;

Considérant que monsieur HAAPA Alexandre, a, par arrêté n°88/CT/2023 du 13 novembre 2023, été nommé, par voie d'avancement de grade, en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent principal de la spécialité technique, sur un emploi d'ouvrier de maintenance des bâtiments ;

Considérant que monsieur TERIITETOOFA Oliver, Mahine, a, par arrêté n°91/CT/2023 du 13 novembre 2023, été nommé, par voie d'avancement de grade, en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent principal de la spécialité technique, sur l'emploi de responsable des bâtiments ;

Considérant que madame TETUARO A Katiuscia, Vaihere, a, par arrêté n°90/CT/2023 du 13 novembre 2023, été nommée, par voie d'avancement de grade, en qualité de fonctionnaire titulaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent qualifié de la spécialité administrative, sur l'emploi d'agent de gestion administrative à temps complet ;

Considérant que monsieur TSIONG TSING Thierry, a, par arrêté n°87/CT/2023 du 13 novembre 2023, été nommé, par voie de détachement de courte durée pour stage, en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « application » (C), au grade d'adjoint de la spécialité technique, sur l'emploi de conducteur de véhicules poids-lourds, d'engins et de transports en commun à temps complet ;

Considérant que monsieur HAAPII Gaston a, en sa qualité de conducteur polyvalent, fait l'objet d'une exclusion définitive du service en application de l'arrêté n°81/CT/2023 du 23 octobre 2023 ;

Considérant que madame AH SCHA Estelle, Pahinaiki, a, par arrêté n°76/CT/2023 du 11 octobre 2023, été nommée par voie de recrutement direct, en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment, en qualité d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet ;

Considérant que madame ITAE épouse TUPUAIOORO Arlène, Tahiatuahitu, a, par arrêté n°77/CT/2023 du 11 octobre 2023, été nommée par voie de recrutement direct, en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment, en qualité d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet ;

Considérant que madame HAAPA Véronique, a, par arrêté n°78/CT/2023 du 11 octobre 2023, été nommée par voie de recrutement direct, en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment, en qualité d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet ;

Considérant que madame RUPEA épouse PUNAA Jenny, a, par arrêté n°79/CT/2023 du 11 octobre 2023, été nommée par voie de recrutement direct, en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment, en qualité d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet ;

Où l'exposé du maire ;

RF
HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
987-200015097-20240327-DEL_2024_36-DE

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 mars 2024

ADOPTÉ

Article 1 : Le tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de Tumaraa est fixé de la manière suivante :

Cadres d'emplois	Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus
Conception et encadrement (A)	Conseiller principal	1	1	0
	Conseiller	1	1	0
	Conseiller ou conseiller qualifié ou conseiller principal*	1	0	1
Maîtrise (B)	Technicien principal	1	1	0
	Technicien	2	1	1
	Technicien ou technicien principal*	2	0	2
Application (C)	Adjoint principal	4	3	1
	Adjoint	4	3	1
	Gardien	2	2	0
	Adjoint ou adjoint principal*	1	0	1
	Sergent	4	3	1
	Gardien ou brigadier*	2	0	2
Exécution (D)	Agent principal	9	9	0
	Caporal-chef	1	1	0
	Agent qualifié	13	12	1
	Agent de sécurité publique qualifié	1	1	0
	Agent	17	11	6
	Agent ou agent qualifié ou agent principal	1	0	1
Total		67	49	18

* Emploi ouvert à plusieurs grades

Article 2 : Le tableau des emplois permanents à temps non complet de la commune de Tumaraa est fixé de la manière suivante :

Cadres d'emplois	Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus
Exécution (D)	Agent	4	4	0
Total		4	4	0

RF HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 987-200015097-20240327-DEL_2024_36-DE

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, au budget annexe de la restauration scolaire, au budget annexe de l'eau et au budget annexe des déchets verts.

Article 4 : Le tableau récapitulatif des emplois vacants figure en annexe 1 de la présente délibération.

Article 5 : Les délibérations n°34/CT/2023 du 27 mars 2023, n°31/CT/2022 du 28 mars 2022 et 95/CT/2021 du 22 juillet 2021 sont abrogées.

Article 6 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services de la commune de Tumaraa. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois vaut décision de rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le maire

M. Cyril TETUANUI

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de Tumaraa certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

RF HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 987-200015097-20240327-DEL_2024_36-DE

Annexe 1 - Tableau récapitulatif des emplois vacants

Cadre d'emplois	Spécialité	Grade	Intitulé	Délibération et/ou arrêté
Conception et encadrement (A)	Administrative	Conseiller ou conseiller qualifié ou conseiller principal	Directeur des finances et des ressources humaines	Délibération 41/CT/17 du 30 juin 2017
Maîtrise (B)	Technique	Technicien	Responsable d'opération	Arrêté n°2024/85 du 10 janvier 2024 (Six-Fours-Les-Plages)
	Technique	Technicien ou technicien principal	Responsable de la production végétale	Délibération 34/CT/2024 du 27 mars 2024
	Administrative	Technicien ou technicien principal	Responsable de gestion budgétaire et financière	Délibération 72/CT/2022 du 3 octobre 2022
Application (C)	Technique	Adjoint ou adjoint principal	Chef d'équipe	Délibération 45/CT/18 du 18 juin 2018
	Technique	Adjoint	Adjoint au responsable des services techniques	Délibération n°09/CT/14 du 28 février 2014
	Administrative	Adjoint principal	Secrétaire	Arrêté 48/CT/2021 du 16 juin 2021
	Sécurité publique	Gardien ou brigadier	Agent de police municipale	Délibération n°43/CT/18 du 18 juin 2018
	Sécurité publique	Gardien ou brigadier	Chef de la police municipale	Délibération n°145/CT/2023 du 8 décembre 2023
	Sécurité civile	Sergent	Chef d'agrès	Délibération 107/CT/19 du 18/12/2019

RF HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 987-200015097-20240327-DEL_2024_36-DE

Cadre d'emplois	Spécialité	Grade	Intitulé	Délibération et/ou arrêté
Exécution (D)	Technique (domaine du bâtiment)	Agent qualifié	Conducteur polyvalent	Délibération 94/CT/2021 du 22 juillet 2021
	Technique (domaine du bâtiment)	Agent ou agent qualifié ou agent principal	Conducteur polyvalent	Délibération 71/CT/2022 du 3 octobre 2022
	Technique (domaine du bâtiment)	Agent	Agent technique	Délibération 35/CT/2024 du 27 mars 2024
	Technique (domaine du bâtiment)	Agent	Agent technique	Délibération 35/CT/2024 du 27 mars 2024
	Technique (domaine du bâtiment)	Agent	Agent technique	Délibération 35/CT/2024 du 27 mars 2024
	Technique	Agent	Chauffeur	Arrêté 29/CT/2022 du 11/04/2022
	Administrative	Agent	Agent administratif	Délibération 26/CT/18 du 15 mars 2018
	Administrative	Agent	Agent de bureau	Délibération 18/CT/17 du 30 mars 2017

RF HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 987-200015097-20240327-DEL_2024_36-DE